

**Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le lundi 22 octobre 2018 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Louise Robert

**Est absente :**

Madame la conseillère Denise Soucy (motivée)

**Sont aussi présents :**

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand  
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

---

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2018-10-321 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2018-10-322 Travaux supplémentaires à l'intersection des chemins Lagarde et Lac-Vert**

---

**Considérant** qu'au devis technique, le pavage sera d'une largeur de 7 mètres et le rechargement des accotements sera d'une largeur de 0.5 mètre sur chaque côté de la chaussée.

**Considérant** la problématique soulevée par Construction Lafleur, soit qu'une superficie entre la fin de l'accotement et le début du fossé.

**Considérant** que selon le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau cette problématique sera visiblement diminuée puisque la végétation prendra charge du côté esthétique.

**Considérant** que la résolution # 2018-10-305 mandate Construction Lafleur à effectuer des travaux supplémentaires sur les chemins Lac-Vert et Lagarde selon un budget additionnel de 8 000.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'investir un montant additionnel de 2 800.00 \$ plus taxes afin de paver l'intersection des chemins Lagarde et Lac-Vert en puisant la somme à partir des dépenses de fonctionnement 2018-2019.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Note au procès-verbal**

---

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

---

---

**2018-10-323 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 15h10.

---

Gary Lachapelle,  
Maire

---

Yvon Blanchard,  
Secrétaire-trésorier